

13 nov 2017 -11:29

## Qualité de l'air intérieur en Belgique

Le Conseil Supérieur de la Santé fait le point des connaissances scientifiques actuelles sur la qualité de l'air intérieur en Belgique.

### Pourquoi étudier la qualité de l'air intérieur?

Dans nos régions, la population passe en moyenne 85 % de la journée à l'intérieur. La qualité de l'air intérieur pouvant affecter l'exposition totale des utilisateurs d'un bâtiment, il s'agit là d'un déterminant environnemental clé de la santé d'un individu.

### Effets négatifs d'une mauvaise qualité de l'air intérieur

L'impact potentiel d'une mauvaise qualité de l'air intérieur sur la santé est reconnu depuis plusieurs décennies. Dans la littérature, la fumée de tabac ambiante (FTA) est pointée du doigt comme l'un des principaux responsables de la pollution intérieure. L'enveloppe du bâtiment et sa ventilation sont des déterminants potentiels de la qualité de l'air intérieur. Les tendances mondiales actuelles et les évolutions en matière de durabilité conduisent à une utilisation accrue de nouveaux matériaux de construction plus durables ou recyclés ainsi qu'à des bâtiments mieux isolés, plus étanches, et de plus en plus écologiques, dotés d'une ventilation mécanique contrôlée. Pour surveiller et réduire l'impact de ces produits et applications sur la qualité de l'air intérieur, de nouvelles études sont exigées.

### Impact sur la morbidité

L'air ambiant serait responsable des 2/3 de la charge de morbidité totale découlant de l'exposition à l'air intérieur en Europe. Le 1/3 restant est lié et causé par les installations de chauffage et de combustion (cuisson et chauffage à l'aide de combustibles solides), les systèmes d'approvisionnement en eau et les fuites d'eau. La condensation et le sous-sol sont deux sources importantes de radon dans la charge de morbidité.

### Quels environnements intérieurs ?

Les environnements intérieurs décrits dans cette analyse sont les logements et les bâtiments publics, par exemple les écoles, les garderies, les bureaux, à l'exclusion des moyens de transport et des expositions professionnelles intérieures.

### Quels contaminants ?

Les contaminants envisagés sont les agents chimiques présents dans l'air intérieur, les polluants microbiologiques et le radon. Les sources chimiques intérieures traitées ici sont les émissions de produits (des matériaux de construction, du mobilier, des produits ménagers et de consommation). Les mesures relatives à l'activité humaine (par ex., tabagisme passif, impact des installations chauffage, ventilation et climatisation et des appareils de purification de l'air) ont été exclues.

La fumée de tabac ambiante déjà documentée de manière exhaustive

Le tabagisme passif a un impact important sur la qualité de l'air intérieur et la santé humaine. Il n'a pas été repris dans l'analyse car il est déjà très bien connu et il fait déjà l'objet de mesures préventives législatives, de campagnes de sensibilisation et de recommandations, européennes, fédérales et régionales. .

#### Recommandations

- Mettre en place une approche globale et intégrée en matière de qualité de l'air intérieur
- Une analyse plus approfondie concernant les effets qui découlent d'expositions aux mélanges complexes de substances chimiques dans l'air intérieur est nécessaire.
- Dans le cas des polluants chimiques, l'utilisation de produits à faibles émissions devrait être renforcée. De plus, une mise au point régulière des listes des composés prioritaires des nouveaux produits chimiques, identifiés lors des mesures d'émission, est recommandée..
- Il est nécessaire de tenir compte de la caractérisation chimique de l'air intérieur dans la caractérisation chimique de l'air intérieur et le contrôle des émissions.
- Il faut procéder à une harmonisation des stratégies d'échantillonnage, des méthodes d'analyse et des stratégies de traitement des données.
- Compte tenu des expositions au radon de la population belge, et le lien bien établi avec l'incidence du cancer du poumon, une réduction de l'exposition est l'objectif sur le long terme pour le radon. Dans la partie sud du pays, cet objectif peut être atteint en mettant en œuvre des initiatives de prévention du radon dans les nouvelles constructions et en appliquant des mesures et procédés d'atténuation dans les constructions existantes. Pour la partie nord de la Belgique, il faut veiller à ce que les niveaux actuels d'exposition n'augmentent pas par la réduction du renouvellement d'air ou par la contribution accrue des matériaux de construction.
- Il est recommandé d'établir une base de données de référence à grande échelle sur la qualité de l'air intérieur en Belgique, représentative des milieux et des sources intérieures en Belgique, et adaptée à l'exploration des données.
- Une validation et une communication approfondies par rapport aux mesures de remédiation sont nécessaires tant pour les contaminants chimiques que microbiologiques.
- Une harmonisation s'impose dans l'obtention de valeurs de référence pour les polluants intérieurs chimiques et microbiologiques préoccupants.

L'avis, dans son intégralité, (n° 8794) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé : <https://www.health.belgium.be/fr/avis-8794-qualite-de-lair-interieur>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts :

- questions sur les agents chimiques : Marianne Stranger, GSM : 0496/43.12.73, tel. : 014/33.69.52, e-mail : [marianne.stranger@vito.be](mailto:marianne.stranger@vito.be)
- questions sur les polluants microbiologiques : Sandrine Bladt, GSM : 0497/59.93.61, tel. : 02/563.17.17, e-

mail : [sbladt@environnement.brussels](mailto:sbladt@environnement.brussels)

- questions sur le radon : Boris Dehandschutter, GSM : 0498/97.07.32, tel. : 02/289.21.20, e-mail : [boris.dehandschutter@fanc.fgov.be](mailto:boris.dehandschutter@fanc.fgov.be)

Le site du Conseil Supérieur de la Santé : [www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be)

Conseil Supérieur de la Santé  
Place Victor Horta 40/10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters  
Coordinateur général  
+32 486 31 47 59  
+32 2 524 91 74  
[fabrice.peters@health.fgov.be](mailto:fabrice.peters@health.fgov.be)